



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 25 mai 2020 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Exceptionnellement, en raison du décret sanitaire émis par le Gouvernement du Québec, seuls le Maire, monsieur Michel Plourde, le conseiller, monsieur Jean-Guy Laroche, les conseillères mesdames Ginette Pinard et Nathalie Boissé et la directrice générale sont présents physiquement dans la salle du conseil. Les autres membres du conseil assistent à la réunion par Web conférence. La réunion est filmée et diffusée sur Facebook.

**SONT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT DANS LA SALLE DU CONSEIL :**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseillère #1 : Madame Ginette Pinard  
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

**SONT PRÉSENTS PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 :**

Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert  
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

Est également présente physiquement dans la salle du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière: M<sup>e</sup> Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents physiquement ou identifiés individuellement par voie téléphonique et par Zoom forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisées à prendre part aux débats, à délibérer et à voter en transmettant leurs intentions à la directrice générale qui assure le suivi avec les membres du conseil assistant par voie téléphonique et communique leurs positions au Maire, monsieur Michel Plourde.

L'assemblée publique est enregistrée et diffusée en direct sur les sites Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions de ce décret, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

**MOT D'OUVERTURE**

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

**BONS COUPS DU MOIS:**

159-2020

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
IL EST RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.  
L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS :

- 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2.0 PROCÈS-VERBAUX
- 3.0 ADMINISTRATION FINANCE
- 3.1 Règlement 210-2020 remplaçant le Règlement 206-2020 créant une réserve à des fins d'infrastructures municipales – Adoption **Annexe 3.1**
- 3.2 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de compte 2019 – Dépôt **Annexe 3.2**
- 3.3 Programme d'aide à la voirie locale – Projets 2020 – Demande - Dépôt **Annexe 3.3**
- 4.0 ADMINISTRATION DIVERS
- 4.1 Politique Culturelle – Appel de projets – Nouvelle échancier – Autorisation **Annexe 4.1**
- 4.2 Règlement 175-2017 – Circulation des VTT – Entrée en vigueur – Information **Annexe 4.2**
- 4.3 Pont des chutes Castelbar – Demande d'avis juridique externe – Autorisation **Annexe 4.3**
- 4.4 Ferme S. Roy Inc. – Demande de desserte Électricité triphasée – Appui **Annexe 4.4**
- 4.5 Loisirs – Programmation 2020- Circuit au village - Autorisation
- 4.6 Loisirs – Programmation 2020 – Ciné Parc – Autorisation
- 4.7 Collecte des gros rebuts – Semaine du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2020 – Consignes – Rappel **Annexe 5.7**
- 4.8 Camps de jour – Ouverture – Information **Annexe 5.8**
- 4.9 Station de lavage de main – Achat – Autorisation **Annexe 5.9**
- 5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES
- 5.1 ADMQ – Congrès 16 au 18 juin 2020 – Formation web – Autorisation **Annexe 5.1**
- 5.2 Sauveteurs et moniteurs – Salaires 2020 – Adoption **Annexe 5.2**
- 5.3 Directrice générale et trésorière adjointe – Nomination
- 5.4 Poste administratif – Changement de désignation – Autorisation

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)


- 6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU
- 6.1 Secteur Burbank – Test de fumée – Octroi du mandat **Annexe 6.1**
- 6.2 Chemin Castelbar – Demande d'installation de dos d'âne – Refus et proposition **Annexe 6.2**
- 6.3 Chemin Haslett – Intersection 255 – Intervention **Annexe 6.3**
- 7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS (séance spéciale du 1<sup>er</sup> juin 2020)
- 7.1 Poules urbaines – Rencontre du CCU – Suivi
- 7.2 Projet Hanlogement – Perspective d'implantation – Mandat – Autorisation **Annexe 7.2**
- 7.3 Lot 6 226 592 – Vente à monsieur Guy Labbé – Autorisation **Annexe 7.3**
- 7.4 Lot 6 226 593 – Vente à monsieur Gilles Labbé – Autorisation **Annexe 7.4**
- 8.0 SERVICE INCENDIE
- 8.1 Rapport mensuel – Avril 2020 **Annexe 8.1**
- 9.0 DEMANDES DIVERSES
- 9.1 Semaine des personnes handicapées – 1<sup>er</sup> au 7 juin 2020 – Proclamation **Annexe 9.1**
- 9.2 Fédération des villages-relais – Points d'arrêt pour VR – Autorisation **Annexe 9.2**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

- 10.0 CORRESPONDANCE
- 10.1 Corporation de développement de l'Étang Burbank – États financiers 2019 – Dépôt **Annexe 10.1**
- 10.2 MRC des Sources – Compte rendu – Rencontre du 13 mai 2020 **Annexe 10.2**
- 11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL
- 12.0 VARIA
- 13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR
- 13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 8 juin 2020 à 19 heures

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

 No de résolution ou annotation	<b>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b>	ADOPTÉE
	<b>2.0 PROCÈS-VERBAUX</b>	
	<b>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</b>	
	<b>3.1 Règlement 210-2020 remplaçant le Règlement 206-2020 créant une réserve à des fins d'infrastructures municipales - Adoption</b>	
<b>160-2020</b>	<p>CONSIDÉRANT le Règlement 206-2020 créant une réserve à des fins d'infrastructures municipales adoptée par la résolution numéro 030-2020 du 3 février 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT la modification demandée quant au contenu dudit règlement de façon à préciser les infrastructures visées par cette réserve;</p> <p>CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par madame Ginette Pinard lors de l'assemblée du 4 mai 2020;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le Règlement numéro 210-2020 remplaçant le Règlement numéro 206-2020 créant une réserve à des fins d'infrastructures municipales.</p>	ADOPTÉE
<b>161-2020</b>	<b>3.2 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de compte 2019 - Dépôt</b> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés sont admissibles au PAV;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 67 758 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.</p>	ADOPTÉE
<b>161A-2020</b>	<b>3.3 Programme d'aide à la voirie locale – Projets 2020 – Demande - Dépôt</b> <p>CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale 2020 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les budgets disponibles sont similaires à l'an dernier ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en 2019, la Ville de Danville avait obtenu une somme de 45 000 \$ ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à déposer la demande formulée par la Ville de Danville au volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) 2020, le tout conformément aux instructions reçues de monsieur le Maire, Michel Plourde et monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller responsable de la voirie.</p>	ADOPTÉE
	<b>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</b>	
<b>162-2020</b>	<b>4.1 Politique Culturelle – Appel de projets – Nouvelle échancier - Autorisation</b> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la Politique culturelle de la Ville de Danville en date du 24 septembre 2019 par la résolution numéro 303-2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de cette politique, le conseil a lancé un appel de projets par la résolution numéro 033-2020 en date du 3 février 2020;</p>	



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cet appel de projets devait se terminer le 10 avril 2020;  
CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie, l'appel de projets a été suspendu;  
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de relancer l'appel de projets;  
CONSIDÉRANT le nouvel échéancier proposé;  
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,  
IL EST RÉSOLU  
DE RELANCER l'appel de projets;  
D'INVITER les organismes et personnes admissibles à déposer un projet le ou avant le 29 mai 2020.  
Les projets reçus seront étudiés par le comité le 1<sup>er</sup> juin 2020 et l'acceptation des projets et l'aide financière octroyée pour chacun d'eux sera établie par le conseil municipal lors de la séance du 8 juin 2020.

ADOPTÉE

#### **4.2 Règlement 175-2017 – Circulation des VTT – Entrée en vigueur – Information**

Monsieur le Maire, Michel Plourde, informe la population de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 175-2017 relatif à la circulation des VTT. Ce règlement débuté en 2017 et adopté le 24 avril 2018, a reçu l'approbation du ministère des Transports.

Le Règlement entre donc en vigueur. Des nouvelles artères de circulation sont maintenant ouvertes à la circulation des VTT. La liste des artères visées par le Règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Danville.

Monsieur le Maire explique les modifications effectuées par l'adoption de cette réglementation.

Le tout est soumis à titre d'information.

163-2020

#### **4.3 Pont des chutes Castelbar – Demande d'avis juridique externe – Autorisation**

**Madame Nathalie Boissé déclare qu'elle a des intérêts dans ce dossier et que par conséquent, elle s'abstient de participer à la décision et se retire des délibérations.**

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont lieu quant à la propriété du pont des chutes Castelbar dont les assises sont sises sur les lots 5 771 930 et 4 079 725;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la propriété de ce pont;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par madame Ginette Pinard,  
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER un avis juridique externe établissant la propriété dudit pont.

DE FOURNIR tous les documents détenus par la Ville de Danville en lien avec ce pont.

Les parties conviennent que si la Ville de Danville est propriétaire, cette dernière paiera les frais relatifs à l'avis juridique. Si, par ailleurs, madame Nathalie Boissé est propriétaire, c'est elle qui paiera les frais de l'avis juridique.

ADOPTÉE

**Madame Nathalie Boissé réintègre la réunion.**

164-2020

#### **4.4 Ferme S. Roy Inc. – Demande de desserte électrique triphasée – Appui**

CONSIDÉRANT la demande d'appui déposée par Ferme S. Roy Inc. de Danville;

CONSIDÉRANT le plan de développement déposé par cette entreprise agricole et les besoins requis en desserte électrique triphasée;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces projets d'expansion, l'entreprise agricole a nécessairement besoin d'être raccordée à une ligne électrique triphasée, sans quoi, ils ne pourront voir le jour ;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces projets, plusieurs activités visent à favoriser l'autosuffisance énergétique de l'entreprise (séchoir), mais également accroître l'autosuffisance alimentaire de la région;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le réseau triphasé est accessible à proximité et que le raccordement peut se faire aisément;

CONSIDÉRANT QUE par son projet d'expansion, les citoyens de la Ville de Danville pourraient bénéficier de services additionnels facilitant leur autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT les problématiques d'approvisionnement constatées dans la dernière année, lesquelles peuvent mettre en péril les activités de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce branchement à un réseau triphasé permettrait de pallier ces problématiques et d'assurer une plus grande autonomie de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QU'il n'appartient pas à l'entreprise seule d'assumer les coûts de prolongation de réseau estimés à près de 190 000\$

CONSIDÉRANT QU'en cette période de pandémie, il est apparu clairement que l'autosuffisance et l'approvisionnement alimentaire se veulent des enjeux incontournables

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,  
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la Ferme S. Roy Inc. de Danville dans ses démarches auprès d'Hydro-Québec et des différentes instances gouvernementales pour l'obtention d'un branchement au réseau triphasé à coûts raisonnables.

D'APPUYER la Ferme S. Roy Inc. de Danville dans toutes ses demandes d'aides financières disponibles pour ce faire.

De demander au Gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de créer des programmes d'aide pour faciliter l'accès à l'alimentation électrique requise pour les projets de consolidation et de développement agricole.

ADOPTÉE

165-2020

#### 4.5 Loisirs – Programmation 2020 – Circuit au village – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a décidé d'affecter les sommes dédiées aux événements de Danville à l'établissement d'une programmation de loisirs mis en place par la Ville de Danville dans le respect des règles de distanciation établies par la santé publique par l'adoption de la résolution numéro 136-2020 du 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT le projet proposé par monsieur Simon Chênevert et madame Nathalie Boissé mettant en place un circuit d'activités physiques dans les rues de Danville par la peinture de station d'exercices sur les trottoirs de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite de dessiner les exercices proposées sur les trottoirs de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de madame Judith Pelletier pour effectuer les dessins d'exercices;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER madame Judith Pelletier pour effectuer les dessins d'exercices sur les trottoirs suivant la proposition déposée, soit une somme de base de 125 \$ par dessin plus le temps consacré à la couche de fond et les taxes applicables.

Monsieur Daniel Pitre propose qu'un circuit patrimonial soit ajouté au parcours. Ce point sera discuté lors d'un prochain atelier de travail.


ADOPTÉE


166-2020

#### 4.6 Loisirs – Programmation 2020 – Ciné-Parc – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a décidé d'affecter les sommes dédiées aux événements de Danville à l'établissement d'une programmation de loisirs mis en place par la Ville de Danville dans le respect des règles de distanciation établies par la santé publique par l'adoption de la résolution numéro 136-2020 du 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT le projet proposé par le conseil à l'effet de tenir une diffusion de film extérieure au courant de l'été;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT les prix obtenus pour la tenue d'une telle activité;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de voir les possibilités de tenir une telle activité et les dates suggérées;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE MANDATER la direction générale pour organiser la tenue d'une séance de diffusion en plein air au courant de l'été 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>4.7 Collecte des gros rebuts – Semaine du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2020 - Consignes – Rappel</b></p> <p>La directrice générale informe la population que la collecte des gros rebuts prévue pour la semaine du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2020 sera maintenue. Elle rappelle les consignes à respecter et les matières dont on ne peut disposer lors de cette cueillette.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>4.8 Camps de jour – Ouverture – Information</b></p> <p>Monsieur le Maire informe la population que le comité des loisirs s'est rencontré cette semaine. L'OTJ ouvrira, mais ce sera une OTJ d'urgence. La directrice générale informe la population que la Ville de Danville ouvrira l'OTJ le 29 juin 2020 pour une période de 7 semaines. La Ville de Danville devra par ailleurs réduire le nombre d'enfants qui seront admissibles. La Ville de Danville priorisera donc les enfants de Danville et parmi ceux-ci, les enfants dont les parents travailleront et continueront de travailler pendant la période estivale. La période d'inscription se déroulera du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2020. Les documents seront mis en ligne rapidement et dès lors, nous accepterons les inscriptions. Ce ne sera pas premier arrivé, premier servi, mais un choix suite à l'analyse des demandes.</p> <p>Madame Nathalie Boissé précise que la Ville de Danville est toujours en attente pour les directives de la santé publique en ce qui concerne l'ouverture des piscines et les règles qui devront être respectées.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p><b>167-2020</b></p>	<p><b>4.9 Station de lavage de main – Achat Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT les directives émises par la Direction de la Santé publique dans le cadre de la pandémie COVID-19;</p> <p>CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer que les enfants et les moniteurs fréquentant les camps de jour pourront se laver les mains régulièrement et efficacement;</p> <p>CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Danville lors de l'organisation d'évènements;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de procéder à l'achat de deux stations de lavage de mains autonomes;</p> <p>CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées;</p> <p>CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les Évènements DS Inc. au montant de 3 480 \$, plus les taxes applicables.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'achat de deux stations de lavage de mains autonomes suivant la soumission reçue de Les Évènements DS Inc. au montant de 3 480 \$, plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</b></p>
<p><b>168-2020</b></p>	<p><b>5.1 ADMQ – Congrès 16 au 18 juin 2020 – Formation Web - Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait autorisé la directrice générale à participer au congrès de l'ADMQ en 2020;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie, ce congrès est remplacé par des formations web, lesquelles se tiendront du 16 au 18 mai 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale de participer à ces formations;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à participer aux formations Web de l'ADMQ du 16 au 18 juin 2020, le tout aux frais de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>169-2020</b></p>	<p><b>5.2 Sauveteurs et moniteurs – Salaires 2020 - Adoption</b></p> <p>CONSIDÉRANT la proposition d'augmentation salariale déposée par la Coordinatrice des camps de jour pour les salaires 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT les augmentations salariales consenties aux autres employés de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT les besoins en main d'œuvre et les salaires payés dans les municipalités avoisinantes pour les camps de jour et la surveillance de la piscine;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition déposée par la directrice générale;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ACCEPTER la grille salariale proposée par la directrice générale pour le personnel de l'OTJ de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>170-2020</b></p>	<p><b>5.3 Directrice générale et trésorière adjointe - Nomination</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'embauche de madame Chantal Cantin à titre de Coordinatrice aux finances le 16 mars dernier par l'adoption de la résolution numéro 092-2020;</p> <p>CONSIDÉRANT l'entrée en poste de madame Cantin le 4 mai 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT l'expérience de cette dernière à titre de directrice générale de la municipalité de St-Rémi-de-Tingwick;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de désigner une directrice générale et trésorière adjointe;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE NOMMER madame Chantal Cantin directrice générale et trésorière adjointe à compter de ce jour. Les autres conditions de travail de madame Cantin demeurent inchangées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>171-2020</b></p>	<p><b>5.4 Poste administratif – Changement de désignation – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE madame Chantale Dallaire occupait le poste de Coordinatrice aux finances, chargée de projets et aux communications jusqu'à tout récemment;</p> <p>CONSIDÉRANT les nouvelles fonctions confiées depuis l'arrivée de la directrice générale actuelle, notamment la gestion des communications dont elle s'occupait en partie;</p> <p>CONSIDÉRANT les discussions tenues entre la directrice générale et madame Dallaire avant la recommandation d'ouverture de poste de coordinatrice aux finances;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE MODIFIER le titre de madame Chantale Dallaire pour qu'il se lise dorénavant comme suit; Chargée de communication et de projets. Les autres conditions de travail de madame Dallaire demeurent inchangées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>



No de résolution  
ou annotation

172-2020

## QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### 6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 6.1 Secteur Burbank – Test de fumée – Octroi du mandat -

CONSIDÉRANT le projet de desserte en aqueduc et égouts du Secteur Burbank en cours;

CONSIDÉRANT QUE pour finaliser le dossier, la Ville de Danville doit justifier les apports d'eau et les débordements enregistrés à la station de pompage sise devant le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP, consultant en charge du projet, engagé par la Ville recommande la tenue de test de fumée et que la confection des plans et devis arrêté depuis 2017 demeure suspendue tant et aussi longtemps que ces tests ne sont pas réalisés, selon EXP;

CONSIDÉRANT les prix obtenus;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec un représentant de Sanyvan, lequel prévoit une dizaine d'heures pour une somme d'environ 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,  
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER Sanyvan pour la réalisation de tests de fumée dans le secteur Burbank.

ADOPTÉE

#### 6.2 Chemin Castelbar – Demande d'installation de dos d'âne - Refus et proposition

Une demande a été adressée par des citoyens pour assurer la réduction de vitesse vis-à-vis 127 Chemin Castelbar. À cet endroit, la vitesse est de 50 km/h et les gens circulent très rapidement.

La directrice générale informe les membres du conseil qu'une demande de surveillance a déjà été adressée à la Sûreté du Québec et qu'elle demandera que l'on installe le panneau indicateur de vitesse à cet endroit dès que l'école sera terminée.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, informe la population qu'il est très rare que les municipalités procèdent à l'installation de dos d'âne. Cela entraîne souvent des problématiques pour les opérateurs des travaux publics et dans les faits, ne réduit pas vraiment la vitesse sauf à cet endroit. Les villes tentent donc de préconiser d'autres solutions, dont la surveillance policière.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### 6.3 Chemin Haslett – Intersection 255 – Intervention

Une demande d'intervention a été adressée à la Ville pour régler les irritants soulevés par du transport effectué par les propriétaires d'une ferme de la région en provenance de sa terre vers la route 255.

La directrice générale informe le conseil qu'elle a déjà communiqué avec les propriétaires de la ferme et une attention particulière sera portée par ces derniers pour atténuer les irritants de ce transport.

Le tout est soumis à titre d'information.

### 7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

#### 7.1 Poules urbaines – Rencontre du CCU - Suivi

Monsieur le Maire, Michel Plourde, informe la population que lors de la dernière séance du conseil, le conseil a donné mandat aux membres du CCU pour étudier la question.

En plus des membres réguliers du CCU, le conseil a autorisé la participation d'un citoyen en provenance du milieu agricole par la désignation d'un membre du comité agro-rural, soit monsieur Stéphane Roy, et un membre citoyen en la personne de madame Rebecca Lemay-Dostie.





No de résolution  
ou annotation

173-2020

Les membres du CCU sont d'accord pour autoriser les poules urbaines pour un projet pilote de deux ans, le temps de voir comment la cohabitation se fera.

Un projet de règlement sera donc préparé et vous sera soumis pour adoption. Pour l'instant, seules les poules seront autorisées. Les fermettes sont déjà autorisées dans certains secteurs de la Ville et le schéma d'aménagement est en révision. Nous étudierons donc la pertinence de permettre d'autres types d'animaux dans ce cadre.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 des ajouts avaient été faits pour les zones limitrophes au milieu rural.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **7.2 Projet Hanlogement – Perspective d'implantation – Mandat - Autorisation**

Madame Ginette Pinard explique en quoi consiste le projet Hanlogement. La Ville doit fournir un terrain d'une superficie de 25 000 à 35 000 pieds carrés pour construire deux immeubles de quatre logements destinés aux personnes handicapées physiques ou mentales.

Le projet est financé par le biais de dons qui permettent de construire des milieux de vie pour les personnes handicapées.

Il s'agit d'un beau projet à caractère social, d'une valeur variant entre 1,6 M \$ et 2 M \$;

CONSIDÉRANT le projet présenté;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'obtenir une perspective d'implantation du projet sur les terrains de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE les architectes Jubinville et Associés sont déjà dans le dossier;

CONSIDÉRANT les demandes formulées par le Directeur de la Corporation de développement économique de Danville Inc.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à octroyer un mandat pour la réalisation d'une perspective d'implantation du projet sur les terrains de l'Hôtel de Ville de Danville à Jubinville et Associés.

ADOPTÉE

174-2020

### **7.3 Lot 6 226 592 – Vente à monsieur Guy Labbé – Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est propriétaire du lot 6 226 592 sis sur le prolongement de la rue Wilfrid-Lebeau d'une superficie de 1 225.00 mètres carrés portant le matricule 8772-02-1106;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Labbé désire se porter acquéreur dudit lot pour y construire une maison résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE ce lot pourra être desservi temporairement, le temps que le prolongement des réseaux soit effectué et que les raccordements permanents soient possibles;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente dudit lot n'inclut pas le coût des services municipaux lesquels feront l'objet d'une taxation de secteur;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par madame Nathalie Boissé,  
IL EST RÉSOLU

DE VENDRE le lot 6 226 592 à monsieur Guy Labbé pour une somme de 7 692.90 \$, plus les taxes applicables, laquelle somme sera payable à la Ville de Danville lors de la signature de l'acte de vente.

DE MANDATER le Maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Josée Vendette, pour signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Danville.



No de résolution  
ou annotation

**175-2020**

D'AUTORISER le Maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Josée Vendette, à signer tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

#### **7.4 Lot 6 226 593 – Vente à monsieur Gilles Labbé – Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est propriétaire du lot 6 226 593 sis sur le prolongement de la rue Wilfrid-Lebeau d'une superficie de 1 214.40 mètres carrés portant le matricule 8672-91-9978;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Labbé désire se porter acquéreur dudit lot pour y construire une maison résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE ce lot pourra être desservi temporairement, le temps que le prolongement des réseaux soit effectué et que les raccordements permanents soient possibles;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente dudit lot n'inclut pas le coût des services municipaux lesquels feront l'objet d'une taxation de secteur;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,  
IL EST RÉSOLU

DE VENDRE le lot 6 226 593 à monsieur Gilles Labbé pour une somme de 7 635.85 \$, plus les taxes applicables, laquelle somme sera payable à la Ville de Danville lors de la signature de l'acte de vente.

DE MANDATER le Maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Josée Vendette, pour signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Danville.

D'AUTORISER le Maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Josée Vendette, à signer tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

#### **8.0 SERVICE INCENDIE**

##### **8.1 Rapport mensuel – Avril 2020**

Le directeur du service d'incendie de Danville dépose son rapport mensuel d'activités pour le mois d'avril 2020.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **9.0 DEMANDES DIVERSES**

**176-2020**

##### **9.1 Semaine des personnes handicapées – 1<sup>er</sup> au 7 juin 2020 - Proclamation**

CONSIDÉRANT QUE la semaine de sensibilisation de la semaine québécoise des personnes handicapées se tiendra du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les activités de sensibilisation seront modulées en fonction des directives émises par la Santé publique dans le cadre de la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,  
Appuyée par madame Ginette Pinard,  
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2020 Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

**177-2020**

## **9.2 Fédération des Villages-Relais - Points d'arrêt pour VR – Autorisation**

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Fédération des Villages-Relais du Québec pour la détermination de points d'arrêt temporaires pour les véhicules récréatifs de petits formats de classe B autonomes sur le territoire de la Ville de Danville, le temps que les campings reçoivent l'autorisation de la santé publique d'ouvrir leurs installations;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle engendrée en raison de la gestion de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville peut accommoder les propriétaires de véhicules récréatifs de petits formats de classe B autonomes en leur fournissant des sites où ils pourront s'arrêter pour la nuit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER exceptionnellement les propriétaires de véhicules récréatifs de petits formats de classe B autonomes à s'arrêter sur le territoire de la Ville de Danville en empruntant les stationnements sis sur la rue Dépôt et au centre Mgr Thibault pour une durée maximale de 24 heures.

D'AUTORISER la Fédération des Villages-Relais à diffuser cette information auprès des propriétaires de véhicules récréatifs de petits formats de classe B autonomes.

DE SIGNIFIER auxdits propriétaires que ces stationnements n'ont pas de service, mais qu'un site de vidange est disponible sur la rue Dépôt.

La présente autorisation est valide tant et aussi longtemps que les terrains de camping de la région ne peuvent accueillir ce type de véhicule.

ADOPTÉE

### **QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

### **10.0 CORRESPONDANCE**

La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté. Les états financiers de la Corporation de développement de l'Étang Burbank 2019 sont déposés. Le compte-rendu de la rencontre du 13 mai 2020 de la séance de la MRC des Sources est déposé. Monsieur le Maire, Michel Plourde, explique les dossiers traités.

### **10 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Monsieur Jean-Guy Laroche informe les membres du conseil que les fondations de l'entreprise Eddynet Inc. ont été coulées ce jour. Madame Nathalie Boissé félicite les membres du conseil et les bénévoles, dont monsieur Gilles Parent et son équipe, pour l'organisation de la journée de distribution du compost. Madame la directrice générale informe la population que la Ville tente d'obtenir du compost additionnel.

### **11 VARIA**

Aucun point n'est traité au varia.

### **12 ÉVÈNEMENTS À VENIR**

La prochaine assemblée sera le 8 juin 2020 à 19 heures.

### **QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

### **MOT DE FERMETURE**

Le maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour. Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce le mot de fermeture.

**178-2020**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne

	IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
--	-----------------------------

	DE LEVER l'assemblée à 21h44.
--	-------------------------------

	ADOPTÉE
--	---------

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

\_\_\_\_\_  
Michel Plourde, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Josée Vendette  
Directrice générale